

Demission, preavis et droit local alsace moselle

Par sissac, le 05/04/2011 à 22:28

Bonjour,

Mon concubin vient de demander une démission au sein de son entreprise de comptabilité gestion qui gère une centaine de salariés.

Habitant en Alsace moselle, il a demandé a bénéficier du droit local qui reduit le preavis de trois mois selon eux à 15jours.

Cependant son employeur lui soutient qu'il ne peut bénéficier du droit local du fait qu'ils sont sous convention collective.

Pouvez vous m'indiquer s'ils sont en raison alors ?

Merci d'avance